

# FAITES PARLER LES PIERRES

FORMATION  
À L'ACCUEIL DANS NOS ÉGLISES



Inscription auprès  
de la formation  
permanente  
03 21 21 40 01

[formation.permanente@arras.catholique.fr](mailto:formation.permanente@arras.catholique.fr)



**Aire-sur-la-Lys**  
cité paroissiale

**Ma. 14 décembre 2010**  
La symbolique  
chrétienne  
de nos églises

**Ma. 18 janvier 2011**  
Art, histoire  
et architecture  
de nos églises

**Ma. 8 février 2011**  
Des clés  
pour organiser  
l'accueil

# Sommaire

**I. Ouvrir**

**II. Accueillir**

**III. Découvrir**

**IV. Lexique**

**V. Bibliographie**

# Ouvrir mon église

---

## Les lois

### Les lois

#### *Les règles canoniques*

Pour l'église catholique, l'église est avant tout un lieu de culte. Tout doit concourir à l'exercice du culte, de la prière de la communauté qui s'y rassemble. Sa construction, ses aménagements doivent favoriser la liturgie. Elle est d'une certaine façon un « support » la prière. Elle doit aussi permettre le rassemblement. Elle n'est pas d'abord le lieu de prière personnelle, individuelle, mais le lieu de rassemblement d'une communauté. Elle est ainsi un « outil » pour la vie fraternelle et communautaire.

#### *Les lois civiles*

« La république assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... » C'est le message délivré par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 décembre 1905 ;

#### *La désaffectation*

La loi civile prévoit quelques cas de désaffectation des édifices culturels communaux (art.13a.2 de la loi du 9 décembre 1905), par exemple lorsque l'édifice tombe en ruine ou bien lorsque le culte n'y est plus célébré. La désaffectation est reconnue par décret pris en conseil d'état, sur demande du conseil municipal, et avec le consentement écrit de l'évêque. En pratique, cette désaffectation est extrêmement rare.

Deux notions, deux responsabilités découlent de ces lois

#### Les propriétaires

#### Les principes fondamentaux

Les cathédrales, églises, chapelles et autres lieux de culte construits avant le 9 décembre 1905 (sauf cas très exceptionnels) sont devenus propriété de l'Etat (cathédrale ou des communes. Les fidèles ont conservé la libre disposition de ces édifices pour le culte sans la responsabilité et la direction des ministres du culte régulièrement nommés par l'évêque.

Ces édifices font partie du domaine public, la propriété est publique. La jurisprudence et la pratique administrative font ressortir comme principe que les communes assurent le gros entretien en vue de maintenir le bon état de l'édifice et les fidèles financent l'aménagement et l'embellissement intérieurs.

En pratique, il est souhaitable que les charges d'entretien des édifices culturels fassent l'objet d'une concertation et d'un accord entre la municipalité et l'affectataire ?

Les églises construites après 1905 sont donc des propriétés privées : les propriétaires (associations diocésaines, sociétés civiles, congrégations...) sont libres de les utiliser selon leurs désirs dans la limite des lois et des règlements relatifs à la sécurité des personnes.

Pour les paroisses, seule l'association diocésaine est reconnue. En effet, les paroisses n'ont pas d'exigence légale et ne peuvent donc être propriétaires.

Les obligations du propriétaire

Elles concernent :

- ✓ Le gros entretien, couverture et murs
- ✓ Le chauffage de l'édifice

## LES AFFECTATAIRES

Les principes fondamentaux

Selon la loi, les affectataires sont le curé et les fidèles. La personne ayant qualité pour représenter le culte affectataire est le curé régulièrement nommé par l'évêque. Il détient seul les clés de l'église. Ainsi, le curé reste le maître de l'utilisation de son église. Aucun groupe, aucune association ne peut s'y réunir ou organiser une manifestation sans son accord.

Les obligations

C'est la vie liturgique et spirituelle des communautés chrétiennes qui justifie l'usage exclusif accordé pour les édifices cultuels.

Les obligations de l'affectataire concernent :

Le maintien en l'état de tout ce qui figure à l'inventaire sauf accord du propriétaire.

La détention des clés et la décision des heures d'ouverture.

La prise en charge financière des travaux intérieurs( sous réserve de l'accord du propriétaire, s'ils modifient la disposition des lieux).

Quand le lieu cultuel devient lieu culturel

L'église est depuis toujours un lieu de culture. Autrefois, le clergé chargé de l'enseignement, des bibliothèques et des archives était commanditaire d'œuvres à des artistes contemporains. Aujourd'hui, nous sommes dans la continuité quand l'église accueille des créateurs modernes, des manifestations culturelles diverses : concerts, expositions, spectacles.

Concert, spectacles

Le curé, n'étant pas en général entrepreneur de spectacles ou conservateur de musée, ne dispose d'aucun cadre légal ou réglementaire. Les lois canoniques et civiles imposent donc à l'affectataire une certaine vigilance dans la décision d'accepter ou d'organiser, dans une église, une manifestation qui ne soit pas strictement culturelle. Que l'église soit propriété de la commune, classé ou inscrite, ou même qu'elle soit de construction récente, elle est également affectée au culte et il appartient au seul curé en lien avec l'évêque de décider d'une autre utilisation de l'église, en l'occurrence culturelle.

## Principe

L'église est la maison où le peuple de Dieu se rassemble pour écouter le Parole, prier en commun, célébrer l'Eucharistie. C'est un bâtiment, souvent prestigieux, que l'art et la foi de nos ancêtres nous ont légué et qui doit demeurer libre pour la visite. Signes visibles d'une réalité invisible, « les églises ne peuvent être considérées comme de simples lieux « publics », disponible pour des réunions en tout genre ».

Le Code de droit canonique rappelle : « Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu ».

Le clergé affectataire, qui peut être aidé par la commission diocésaine désignée à cet effet, fera en sorte que l'église ne puisse jamais être considérée comme une salle de spectacles ordinaires.

## Participation financière

C'est en raison même de leur caractère particulier de lieu de l'Alliance entre Dieu et les hommes que l'accès des églises doit rester libre et gratuit, comme le rappellent les lois ecclésiastiques. Une telle disposition ne signifie pas, bien sûr, qu'il ne faille pas se préoccuper d'accorder aux artistes et musiciens la juste rémunération à laquelle ils ont droit. Les organisateurs devront rembourser aux responsables de l'église les dépenses occasionnées par la tenue de concert : chauffage, électricité, entretien...Légitimement, l'affectataire peut demander à être défrayé des frais induits par la manifestation (par exemple chauffage, électricité, nettoyage, etc..) , mais il doit se garder de donner l'impression à l'extérieur de tirer profit du prêt de son église.

## Les acteurs

Une multiplicité d'acteurs autour d'un édifice  
De nombreux acteurs...

- ✓ Le propriétaire et l'affectataire
- ✓ Le responsable des objets classés et inventoriés au sein de l'église ( le responsable de commission d'art sacré)
- ✓ Le relais touristique
  - L'office de tourisme ou le syndicat d'initiative local
  - Le pays d'accueil touristique
  - Comité départemental du tourisme
  - Les guides de l'office de tourisme et l'agent du patrimoine
- ✓ L'équipe d'accueil et les médiateurs culturels
  - Les membres de la pastorale du tourisme et des loisirs, d'Art Culture et foi (diocèse)
  - Les équipes en lien avec Ars et Fides ou CASA, ou l'ASPEV
  - Les guides conférenciers attachés au monument

Une rencontre régulière, au moins deux fois par an, de l'ensemble de ces acteurs, est primordiale.

#### Le Rôle touristique des acteurs

Le relais touristique à pour rôle de :

- ✓ Informer les visiteurs
- ✓ Orienter les visiteurs
- ✓ Promouvoir le territoire dans son ensemble.
- ✓ Organiser des visites guidées

L'objectif de chacun :

Le propriétaire

L'intérêt du propriétaire est le développement économique de sa commune ou de sa communauté de communes. Il sait que tout élément de patrimoine mis en valeur aura une répercussion sur la fréquentation (voir sur la notoriété) de sa commune et donc produira des retombées économiques : consommation, fidélisation, installation.

L'affectataire

L'intérêt de l'affectataire est l'opportunité de témoigner de la présence d'une communauté de chrétiens. Il sait que tout visiteur peut recevoir un message lors d'une visite. Il peut espérer, pour autant que l'accueil soit de qualité, que l'ouverture de son église ait une répercussion évangélique.

Le relais touristique

L'intérêt de l'affectataire est de satisfaire un public qui recherche de plus en plus d'authenticité, de vérité tout en développant une exigence en matière de qualité de

l'information. L'office de tourisme sait qu'une information de qualité permettra au touriste de visiter mais aussi de rester, de consommer et de jouer un rôle de prescripteur (un touriste satisfait en parle à 3 personnes, un insatisfait le dit à 9).

Les objectifs du professionnel du tourisme et ceux de la communauté de croyants sont souvent plus proches qu'on ne le croit, il suffit de se parler, de s'organiser ensemble.

## Conseils

Pour toute demande d'utilisation d'une église pour une manifestation artistique débordant le cadre culturel :

Faire une demande écrite au clergé affectataire :

Préciser sur cette lettre :

- ✓ La date et l'heure de la manifestation
- ✓ L'identité de l'organisme demandeur
- ✓ Les raisons invoquées
- ✓ Le programme prévu et les conditions d'exécution
- ✓ Les noms et qualités des responsables
- ✓ La souscription d'une assurance particulière
- ✓ Les conditions d'entrée.

Ne faire aucune publicité avant l'accord écrit signé par l'affectataire.

Si c'est dans le cadre de la communauté paroissiale qu'un concert ou un spectacle est organisé, penser à prévenir le propriétaire et à faire une déclaration à la SACEM.

Repérer les acteurs du tourisme

Noter dans un répertoire les coordonnées des personnes et services avec lesquels on peut être appelé à travailler. Noter les jours et les heures les plus fréquentés par les groupes, cela permettra un meilleur dialogue avec les artisans, commerçants et autres prestataires.

Rencontrer les acteurs

Organiser, être à l'initiative d'une réunion au printemps (avant la saison touristique) et en novembre (après la saison touristique).

Rencontrer le maire en comité restreint une fois par an pour négocier un partenariat en fonction de la fréquentation : aide en matière de fleurissement, de sécurité, d'éclairage mais aussi en matière de parking, accès handicapés, toilettes...

Avec quel budget gérer l'ouverture de l'église ?

Pour l'Eglise de France, l'accès aux édifices religieux culturels restent gratuits et accessibles à tous.

-Une présence

- Heure d'ouverture régulière

Présentation de la symbolique chrétienne (Paul Agneray)

Atelier sur les symboles des églises

Présentation sur l'art, l'histoire et l'architecture de nos églises

Atelier sur l'aspect artistique de nos églises

Les gestes simples pour protéger notre patrimoine.

Pour aller plus loin : réaliser des visites

### **Boîte à outils**

Construire ma visite

Regarder

Rechercher

Interpréter

Restituer

Adapter ma visite

Le jeune public

Les adolescents

Les seniors

Communiquer ma visite

Dans mon église



Dans ma commune où ma ville

Dans ma région

**Nom de mon église :** .....

Doyenné : .....

## Construire ma visite

**« Le patrimoine, c'est comme une enquête policière, on doit toujours se  
poser la question du pourquoi du comment... »**

## Regarder

La première chose avant d'ouvrir un livre est de décrire l'intérieur et à l'extérieur de votre église. Cette première approche vous permettra d'avoir un aperçu global de votre visite et vous aiguillera dans vos recherches. Durant cette observation, vous vous poserez sans aucun doute des questions.

### Extérieur :

**La forme de du bâtiment** (Croix latine, Ronde = moderne, ...) :

.....

**La façade** (sobre, sculpté, lisse....) :

.....

**Matériaux** (brique, pierre, les deux, à quel endroit....) :

.....

**Le clocher** (où se trouve-t-il, à côté de la façade, sur le toit...) :

.....

**Tours** (combien de tour ?, quelle forme ?)

.....

**L'environnement**, quel bâtiment se trouve tout autour de l'église ? ( cimetière, mairie, château, bâtiments de l'église...)

.....

**Où est située mon église ?** Au centre du village, en pleine campagne ?

.....

Comment y-a-t-il de **portail d'entrée** ?

.....

Quels sont les **éléments architecturaux** que je retrouve (tympan, rosace, arcs boutants, chœur, mandorle, volutes...) ?

.....

### **Intérieur**

Où se trouvent les bénitiers ?

.....

Où se trouve le Baptistère ?

.....

Où est placé l'autel

.....

Existe-t-il des Chapelles **sur les côtés** ?

.....

Y-a-t-il une séparation entre le chœur et le reste du bâtiment ?

.....

Y-a-t-il des sculptures ? Que représentent-elles ?

.....

.....

.....

.....  
Y-a-t-il des peintures ? Que représentent-elles

.....  
.....  
.....  
Comment est le chemin de Croix ?

.....  
Y-a-t-il un orgue ? Où est-il placé ?

.....  
Où se trouve le tabernacle ?

.....  
Chaire

Ambon

**Remarque :**

Souvent, mieux vaut un dessin qu'un long discours, vous pouvez réaliser un schéma de votre église en notant les œuvres et le mobilier

## Rechercher

Voici une liste non-exhaustive des sources où vous pouvez trouver des informations sur votre église ou dans des ouvrages sur l'art, l'histoire, l'architecture, la théologie.

### Lieux Ressources

- Bibliothèque municipale
- Office de tourisme
- La mairie (Service culturel)
- Les archives départementales ( Centre Mahaut-d'Artois  
Archives anciennes et modernes  
1, rue du 19 mars 1962  
62000 DAINVILLE  
Tél. : 03 21 71 10 90  
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00)
- Les archives diocésaines (Audrey Cassan, 103 rue d'Amiens ; 62000 arras)  
Tèl :03 21 21 40 11
- Vos lieux ressources :

---

---

---

### Personnes Ressources:

- Historien du village
- Le curé
- La commission d'Art Sacré du diocèse
- Bulletins et mémoires de la commission départementale d'histoire et d'archéologie
- Bulletin de la société savante locale (ex : Antiquaires de la Morinerie)

## **Bibliographie:**

### *Générale :*

Visiter une église, Mgr Jacques Perrier, Bayard, 2003.

Dictionnaire culturel du Christianisme, N, Lemaître, M.-T.Quinsson, V.Sot, Nathan, 1994.

Théo : l'encyclopédie catholique pour tous, Michel Dubost, Fayart.

### *Attributs des Saints.*

Dictionnaire iconographique des saints / Bernard Berthod, Elisabeth Hardouin-Fugier. – L'Amateur, 1999

Les Saints : repères iconographiques / Rosa Giorgi. – Hazan, 2003.

Dictionnaire des saints / Georges Daix. – Lattès, 1996.

Reconnaître les saints et les personnages de la bible, Christophe Renault, Editions Jean-Paul Gisserot

### *Architecture :*

Dictionnaire d'Architecture, Mathilde Lavenu et Victorine Mataouchek, Jean-Paul Gisserot, 1999.

Memento d'architecture gothique, Jean-Marie Guillouët, Gisserot, 2005.

### *Histoire locale :*

*Deux mille ans du « Nord –Pas-de-Calais », Manuel d'Histoire Régionale dirigé par Alain Lottin, Tome 1 et 2, La Voix du Nord,2002.*

### *Liturgie*

*Cathédrale, liturgie et patrimoine, actes du colloque de Reims de 1994, collection « culte et culture »,1997.*

## **Webographie**

<http://www.archivespasdecalais.fr/>

[http://www.jeudmo.fr/quiz\\_religion.htm](http://www.jeudmo.fr/quiz_religion.htm)



## Interpréter

A ce stade, il faudrait lier les éléments de vos recherches pour faire mettre à l'oral ce que vous avez trouvé par écrits. Une visite étant personnelle, nous ne pouvons que vous donner des conseils.

- Commencer votre visite sur un point de vue à l'extérieur.
- Recontextualiser
- Vous pouvez ensuite

-

-

-

Durée de la visite :

Ne doit pas excéder 45 mins

Les différentes visites :

Enfants

Adolescents

Adulte

Seniors

Les autres religions

